



L'ÉGLISE CATHOLIQUE DANS L'UNION EUROPÉENNE

« J'ÉTAIS UN ÉTRANGER ET VOUS M'AVEZ ACCUEILLI... »

Réflexions de la Commission des Episcopats de l'Union Européenne (COMECE)
sur les réfugiés, la migration et l'intégration

Ces derniers mois, des dizaines de milliers de réfugiés et de migrants sont arrivés en Europe, quittant leurs pays ou régions d'origine en raison, notamment, de la guerre, la violence et l'instabilité sociale, la persécution, la corruption et la pauvreté. Aucune amélioration de la situation ne se profile à l'horizon et cette question demande à être gérée de manière circonspecte et systématique. La fuite vers l'Europe d'un nombre si important de personnes, en si peu de temps, a suscité des réactions très diverses – et, parmi elles, une émouvante générosité. Mais elle a également donné lieu à un questionnement légitime et une inquiétude compréhensible : comment, au vu des circonstances, réussir l'intégration de ces personnes, tout en maintenant la stabilité sociale, le respect de l'Etat de droit et l'inviolabilité des *ethos* sociaux et culturels des sociétés européennes ?

A cette situation, l'Eglise « *n'a pas de solutions techniques à offrir et ne prétend 'aucunement s'immiscer dans la politique des États'. Elle a toutefois une mission de vérité à remplir, en tout temps et en toutes circonstances, en faveur d'une société à la mesure de l'homme, de sa dignité et de sa vocation.* » (Benoît XVI).¹ Cette mission de l'Eglise trouve son expression dans la Doctrine sociale de l'Eglise et ses principes de recherche de solutions qui sont indissociables de la dignité transcendante de la personne humaine et des exigences du bien commun.

Lorsqu'un Etat manque à ses devoirs fondamentaux et n'est plus en mesure de fournir les conditions nécessaires pour que ses citoyens vivent dans la dignité et jouissent de leurs droits naturels, la Doctrine sociale de l'Eglise leur reconnaît le droit de protéger leur propre vie et celle de leur famille et d'émigrer. L'Eglise catholique, de par sa propre conception, son histoire, sa tradition et sa mission, soutient les personnes qui se voient contraintes de quitter leur patrie à la recherche d'un nouveau pays. Cependant, l'enseignement de l'Eglise reconnaît également aux Etats souverains le droit et la responsabilité de défendre leurs frontières et de réguler les questions d'immigration avec justice, miséricorde et dans le respect du bien commun.²

Dans la conjoncture actuelle, les Etats, les sociétés et les citoyens européens ont plus que jamais besoin d'une confiance mutuelle. Seule cette confiance permettra d'établir un climat politique et social favorable à l'essor d'une culture généralisée de l'accueil et de l'ouverture à

¹ Benoît XVI, [Lettre Encyclique Caritas in Veritate](#) (29 juin 2009), 9 : « Sans vérité, on aboutit à une vision empirique et sceptique de la vie, incapable de s'élever au-dessus de l'agir, car inattentive à saisir les valeurs – et parfois pas même le sens des choses – qui permettraient de la juger et de l'orienter. La fidélité à l'homme exige la fidélité à la vérité qui, seule, est la garantie de la liberté (cf. Jn 8, 32) et de la possibilité d'un développement humain intégral. »

² Cf. aussi la [déclaration pastorale de la Conférence épiscopale des Etats-Unis](#)

la pluralité en accord avec les exigences du bien commun. La solidarité entre les Etats et les citoyens de l'Union européenne dépendra fortement de leur capacité à garantir la sécurité, la stabilité et la cohésion sociale, sans oublier de préserver la spécificité sociale, culturelle et historique des sociétés européennes existantes. Le sentiment général d'insécurité ou encore la crainte d'une partie de la population de l'UE de voir leurs cultures traditionnelles et leurs modes de vie changés de manière radicale par les nouveaux arrivants en Europe, pourrait ébrancher la culture de l'accueil. Il est, par conséquent, de la plus haute importance de garantir une intégration réfléchie et en profondeur des migrants et des réfugiés tout en veillant à « *sauvegarder les exigences et les droits des personnes et des familles émigrées et, en même temps, ceux des sociétés où arrivent ces mêmes émigrés* »³. Le principe de la réciprocité veut que les migrants s'engagent sans réserve en faveur du bien commun des communautés et nations qu'ils ont choisies, d'accepter leurs valeurs positives et de respecter leurs lois.⁴

L'amour demande la justice, ce qui implique la reconnaissance et le respect des droits des personnes et des peuples. Mais l'amour va aussi au-delà de la justice en créant « *des relations de gratuité, de miséricorde et de communion* »⁵. Face à ceux qui souffrent, l'attitude la plus adaptée pour les Etats, les sociétés et les citoyens est de faire preuve d'une ouverture responsable et magnanime fondée sur des possibilités réalistes et sur les moyens existants, pour aider ceux qui sont devenus les victimes de la guerre, du terrorisme, d'autres formes de violence, de la corruption, de l'arbitraire des instances officielles ou encore de conditions sociales et économiques leur permettant à peine de subvenir à leurs besoins essentiels et à ceux de leurs familles.

Sans une meilleure collaboration entre les Etats-membres de l'UE, aucune réponse adéquate à la question de la migration et des réfugiés n'est envisageable. Cela implique un partage équitable des responsabilités, y compris la révision du système de Dublin, l'obligation d'un meilleur contrôle commun des frontières extérieures de l'UE, et l'engagement global au respect des accords conclus et à l'acquittement des obligations juridiques. Ce n'est rien de moins que l'avenir du projet européen qui dépend de notre capacité à mettre fin à la crise actuelle – et ce, non pas uniquement par le biais de moyens matériels mais en gardant à l'esprit les personnes, leurs familles et leurs besoins dans leur globalité.

Une meilleure collaboration avec les pays tiers, en particulier avec les pays de transit et d'origine des réfugiés et des migrants, est elle aussi une part essentielle de la gestion de la crise. L'Eglise catholique, de par son réseau mondial de paroisses, congrégations, ordres, communautés de vie consacrée, organisations et initiatives de laïcs, bénévoles et volontaires, ainsi que d'établissements d'éducation, de santé, de services sociaux, constitue un vaste « réseau » dont les plus petites ramifications s'étendent jusque dans les couches les plus profondes de nos sociétés en Europe et en dehors de l'Europe. Grâce à ses compétences

³ *Caritas in Veritate*, 62.

⁴ [Catéchisme de l'Eglise catholique](#), pt. 2241 « *Les nations mieux pourvues sont tenues d'accueillir autant que faire se peut l'étranger en quête de la sécurité et des ressources vitales qu'il ne peut trouver dans son pays d'origine. Les pouvoirs publics veilleront au respect du droit naturel qui place l'hôte sous la protection de ceux qui le reçoivent. Les autorités politiques peuvent en vue du bien commun dont ils ont la charge subordonner l'exercice du droit d'immigration à diverses conditions juridiques, notamment au respect des devoirs des migrants à l'égard du pays d'adoption. L'immigré est tenu de respecter avec reconnaissance le patrimoine matériel et spirituel de son pays d'accueil, d'obéir à ses lois et de contribuer à ses charges.* »

⁵ *Caritas in Veritate*, 6.

propres en matière de gestion sociale, partie intégrante de la compétence en matière de solution politique, et à un engagement actif, l'Eglise catholique vit et concrétise sa mission qui est de prendre soin des plus faibles dans la société, et parmi eux les migrants et les réfugiés. Elle contribue à bâtir des liens précieux entre ces derniers et leurs sociétés d'accueil, des liens fondés sur la gratuité, la miséricorde et la communion. Personne ne peut être laissé pour compte dans ce processus.

Le dialogue entre l'Union européenne et l'Eglise catholique selon l'Article 17 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne est un excellent instrument pour l'échange d'opinions, de perspectives et d'expériences notamment sur les thèmes des réfugiés et de la migration. Grâce à ce dialogue, l'Eglise peut faire bénéficier les Institutions de l'Union européenne de sa vaste expérience pratique, de sa connaissance des aléas de l'existence humaines et de son expertise dans le domaine social. Une expérience, une connaissance et une expertise que l'Eglise catholique met en pratique et continuera de mettre en pratique jour après jour dans tous les Etats membres en s'engageant et en agissant pour la prise en charge et le suivi des réfugiés et des migrants.

La frontière entre politique intérieure et étrangère continuera à s'atténuer tout au long de notre siècle. Ce phénomène n'est pas sans rapport avec les questions de migration. Un nombre incalculable de réfugiés et de migrants venus de pays souvent très lointains entreprennent le voyage long, pénible et souvent périlleux qui les amènera vers l'Europe. Ils transitent alors par l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient avant d'arriver dans le pays qu'ils espéraient atteindre. Des milliers d'entre eux ont perdu la vie en mer au fil des années. Il est urgent que les Etats membres de l'UE, les pays d'origine et de transit mais aussi la communauté internationale elle-même mettent tout en œuvre pour éviter que des personnes se voient contraintes de fuir leurs patries et qu'elles se retrouvent une seconde fois dans la position de victimes, celles des trafiquants d'êtres humains et des contrebandiers. Il est nécessaire de rappeler l'importance d'une solution à l'échelle mondiale à la question migratoire, la nécessité impérieuse pour les pays d'origine et de transit d'agir de manière responsable envers les réfugiés et les migrants, et enfin, le lien inextricable entre la politique migratoire et la politique du développement.⁶

Les principales causes de la crise des réfugiés et des migrants doivent être combattues avec vigueur et efficacité : la guerre en Syrie doit cesser, tout comme la persécution des minorités religieuses et ethniques dans les pays tiers. Ce sont souvent les chrétiens qui figurent, dans de nombreux pays non européens, au rang des minorités les plus persécutées. La mise en place de nouvelles relations et d'un environnement favorable au développement des pays tiers est une tâche essentielle pour l'avenir de la politique européenne. Sans cela, ces pays ne pourront obtenir l'incitation nécessaire pour créer l'infrastructure sociale et économique, qui permettra à ses citoyens d'exercer leur droit de ne pas quitter leurs maisons, et à ceux qui ont

⁶ Le Pape François a d'ailleurs affirmé à ce sujet : « *Cela confirme que la solidarité, la coopération, l'interdépendance internationale et la répartition équitable des biens de la terre sont des éléments fondamentaux pour œuvrer en profondeur et de manière incisive dans les zones de départ des flux migratoires, afin que cessent ces déséquilibres qui poussent des personnes, individuellement ou collectivement, à quitter leur milieu naturel et culturel. En tout cas, il est nécessaire de conjurer, si possible dès le début, les fuites de réfugiés et les exodes dictés par la pauvreté, par la violence et par les persécutions.* » ([Message pour la journée mondiale des migrants et des réfugiés 2016](#), 12 septembre 2015)

déjà dû fuir de revenir dans leur patrie dans des conditions sûres et prometteuses.

Nous appelons la communauté internationale et les Etats, y compris les Etats membres de l'Union européenne, à mettre en place une réponse responsable et commune à la crise actuelle des réfugiés et des migrants. Une réponse qui place la personne humaine au cœur de son action et qui combat les causes de la crise. Une réponse qui développe un nouveau modèle de coopération internationale et élabore des accords contraignants. Une réponse qui garantit un traitement adéquat de la situation - avec la pleine participation de l'Union européenne et sans mettre en péril le bien commun des sociétés européennes. De même, nous lançons un appel aux autorités locales, nationales et européennes, pour qu'elles continuent à promouvoir une culture sociale d'ouverture envers l'accueil des réfugiés et des migrants. Les exemples de succès devraient être mis davantage en lumière dans la communication sur la gestion et l'accueil des réfugiés et des migrants et dans une culture narrative dépassant les préjugés. Cependant, il ne faut pas faire la sourde oreille aux questions et préoccupations légitimes de la société. Relater des expériences positives avec les nouveaux arrivants pourrait aider à apaiser ces interrogations et préoccupations.

L'Eglise catholique est prête – conformément à sa mission – à apporter aide et assistance à tous ceux qui arrivent et en particulier aux plus nécessiteux. Elle s'engage à collaborer avec les autorités pour leur intégration dans nos sociétés. Cependant, cela ne suffit pas : les besoins des réfugiés et des migrants, qui sont nos prochains, invitent nos sociétés et chacun d'entre nous à changer « *les styles de vie, les modèles de production et de consommation, les structures de pouvoir établies qui régissent aujourd'hui les sociétés* »⁷. Nous devons parvenir à remplacer la culture aujourd'hui largement répandue d'un individualisme effréné et d'un « *consumérisme obsessif* »⁸ par une « *civilisation de l'amour et de la paix* »⁹ (Jean-Paul II) qui réunisse la dignité inaliénable de la personne humaine et le bien-être du peuple.

Bruxelles/Eisenstadt, décembre 2015

S.E. Mgr Dr. Ägidius Zsifkovics
Evêque d'Eisenstadt
Coordinateur de la COMECE
pour les questions des réfugiés, de la migration et de l'intégration

- traduit de l'original allemand -

⁷ Pape Jean-Paul II, [Lettre Encyclique Centesimus Annus](#), 58.

⁸ Pape François, [Lettre Encyclique Laudato Si'](#), 162 & 203.

⁹ Pape Jean-Paul II, [Message pour la journée mondiale de la paix](#), 1^{er} janvier 2001.